

Héritage de Johnny : la loi américaine est plus proche de la Déclaration de 1789 que la loi française

écrit par Maxime | 20 octobre 2018



<http://resistancerepublicaine.com/2018/10/19/mon-pays-cest-lamour-cest-pour-ca-que-tu-las-quitte-johnny/>

Echapper à l'impôt français tout en visant le marché français, comme l'a fait Johnny, est effectivement contestable, mais ce n'est pas permis à tout le monde car la fiscalité française englobe beaucoup de revenus en lien avec la France.

Il ne faut donc peut-être pas trop fantasmer sur la réalité de l'évasion fiscale en question.

Même avec un très bon conseiller fiscal, payé donc très grassement, il n'est pas toujours possible d'échapper au fisc français.

Le problème, s'il existe, est finalement davantage dû à la loi française qu'à Johnny tant qu'il ne fraude pas.

La question essentielle à cet égard est aussi de savoir si les ministères qui se sont succédé ont fait sérieusement leur travail.

Quand on voit les accointances entre politiques et chanteurs

de variétés, comédiens, starlettes en tous genres, à leur comble sous Macron d'ailleurs, on peut craindre qu'il y ait des consignes de ne pas trop s'intéresser à la situation d'Untel ou d'Unetelle...

Macron, Manu, « Mon Roy, » est-ce que tu envoies le fisc vérifier Line Renaud ?

Muriel Robin ?

Stéphane Bern ?

Et Laetitia, bien sûr, celle qui ne voulait pas de Marine aux obsèques de Johnny.

Par exemple !

Ensuite, s'agissant de la loi successorale, c'est sans doute une partie du droit français qui résiste le mieux à la relecture révolutionnaire de notre Ancien droit.

Les larges abattements en faveur des enfants permettent à des gens qui ne sont « rien » (coucou Macron) de venir à la tête de fortunes importantes.

Au contraire, quand on veut avantager un neveu méritant, il faut payer 50 ou 60% de droits sur les sommes transmises...

Arbitraire et contraire à l'article 6 de la Déclaration de 1789.

La réserve successorale permet à des enfants de réclamer un droit sur ce qu'a gagné leur aïeul lorsqu'il s'est fait tout seul, comme Johnny Hallyday, qui, par ailleurs, avait été déjà généreux avec les siens de son vivant (beaucoup rêveraient d'une pension de 5000 euros par mois...).

Si la réserve est plus légitime quand il s'agit de l'héritage d'une personne dont la fortune venait elle-même de façon notable de son lignage, elle l'est moins pour une personne qui a tout réussi par elle-même et qui, au fond, a bien le droit d'avantager celle qu'il a aimée plus que tout, eût-elle 30 ans de moins que lui... Cela n'implique pas forcément une relation intéressée.

D'ailleurs Laetitia a conquis M. Smet, alors que ses enfants se sont contentés de naître.

La loi américaine est plus conforme aux principes de 1789 que le droit français actuel, issu de l'ancien Droit à cet égard.

Les successions et les donations sont à mes yeux le domaine du droit français qui suscite le plus d'injustices, de mesquineries, de déchirements...

Cessons de toujours glorifier « notre civilisation ». Elle a de bons côtés assurément, mais aussi de mauvais.

La culture spartiate était plus conforme à l'idéal républicain et égalitaire donc que la culture athénienne, la culture de la parlotte, du temps perdu dans des débats interminables, des futilités pendant que l'ennemi progresse avec une facilité déconcertante. Nos échecs viennent d'une démocratie qui étouffe la République. Il n'est pas difficile de s'en rendre compte.

Athènes s'est fait écraser comme la France se fait écraser.

L'article pessimiste de Gigoblet est d'une vérité criante.

<http://resistancerepublicaine.com/2018/10/18/jessaie-detre-une-pompe-aspirante-pour-retarder-le-nauffrage-du-titanic-et-vous/>

L'adhésion aux principes de 1789 ne peut pas se limiter aux questions de l'islamisation et de l'immigration.

Il me semble plus conforme à nos principes républicains révolutionnaires de promouvoir le mérite de l'individu et sa liberté corrélative de disposer de ses biens.

Une fiscalité juste taxerait moins les revenus du travail, de l'effort, du sacrifice et davantage les mannes financières tombées du ciel grâce à « l'héritage » – un vocable qui par lui-même appellerait de très nombreux commentaires d'histoire du droit car historiquement, l'héritage, c'est l'immeuble, l'immobilisme...

Une telle perspective remet aussi en cause l'obligation alimentaire entre parents et enfants.

Jusqu'où le droit de la famille doit-il être détricoté ? Nos textes fondamentaux ne mettent aucune limite à cet égard. En tant que juriste, je n'aime pas le droit de la famille, que je trouve souvent injustifié. Il est rare que le droit de la

famille réalise la justice.

Alors finalement, je comprends que Johnny Hallyday, qui ne m'a jamais vraiment intéressé et qui avait dès le début de sa carrière annoncé la couleur (un pseudonyme américain, pas un « Jeannot Alidée ») ait voulu se justifier en faisant de l'amour son pays, c'est-à-dire qu'il ait voulu expliquer ses choix successoraux en fonction de son coeur et notamment l'élection de la loi américaine au détriment d'une loi française faite de convenances sociales hypocrites.

Néanmoins, je reste choqué à l'idée qu'un enfant puisse être privé d'héritage parce que son père aurait choisi d'entrer dans une relation financièrement intéressée par fierté déplacée et lubricité tardive ; je n'oublie pas non plus Molière dénonçant la « tyrannie des pères »...

Ces considérations doivent conduire tout simplement les ascendants (grands-parents) à prévoir dans leurs dernières volontés des dispositions en faveur des générations suivantes afin d'éviter que leur fortune soit dilapidée par leurs enfants immédiats, par exemple en entretenant une « minette » par un vieux père égoïste.

Johnny Hallyday, né sans père et élevé par une mère sans fortune, ne doit rien de plus à ses enfants que ce que lui-même a reçu de ses parents : rien.

En tout état de cause, la loi française actuelle n'est plus adaptée à nos principes constitutionnels. La Révolution du droit de la famille reste à faire.

Le choix délibéré de la « gôche caviar » de promouvoir GPA et PMA n'est pas un hasard : quoiqu'on pense de ces questions, le but de tous les politiques actuellement sauf l'extrême-gauche (il faut bien lui reconnaître cela, même si cela n'ôte rien à ses dérives migratoires) est de ne pas poser la question cruciale des successions, une des grandes « causes de l'inégalité entre les hommes » pour emprunter à Rousseau sa

célèbre expression...